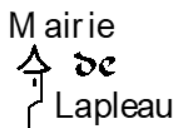


R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de LAPLEAU

L'an **deux mil vingt six, le dix sept avril**, à **18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **LAPLEAU**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Dominique CERDA**.

Étaient présents : Mme Emeline POUGET, Mme Dominique CERDA, M. Pascal MOINS, Mme Isabelle CHEVALIER, M. Valentin MONET, M. Jacques MERLIN, Mme Marie FERNANDES, M. Etienne MARUT, Mme Claire DEPRUN-BROUSSOULOUX.

Étaient absents excusés : M. Francis DUBOIS, Mme Sabrina SOLEILHAVOUP.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 9

Secrétaire : Mme Isabelle CHEVALIER.

Ordre du jour :

- 01 - Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal
- 02 - Désignation des conseillers municipaux délégués
- 03 - Fixation des indemnités des élus
- 04 - Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire
- 05 - Création et composition des commissions municipales
- 06 - Désignation des membres de la commission d'appel d'offre
- 07 - Désignation des délégués à la FDEE19
- 08 - Désignation d'un délégué à la commission de transfert de charges de la Communauté de Communes
- 09 - Désignation des conseillers représentant la Commune dans les organismes extérieurs et des conseillers référents
- 10 - Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- 11 - Vote des taux des contributions directes
- 12 - Avenant au bail du cabinet médical du Ricoule
- 13 - Réouverture de la boucherie - Bail et acquisition de matériel
- 14 - Participation financière aux voyages scolaires
- 15 - Motion de soutien au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)
- 16 - Affaires diverses

INFORMATION : Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal, ne faisant l'objet d'aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-014 : Désignation des conseillers municipaux délégués

Madame la Maire rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-18 relatif aux délégations de fonctions du Maire et considérant la nécessité d'assurer un suivi plus efficace de certaines politiques municipales,

Madame la Maire propose de désigner 3 conseillers municipaux délégués, à savoir :

- Mme Marie Fernandes sera conseillère déléguée au développement économique, en charge de l'emploi de l'artisanat, du commerce et de l'agriculture

-Mme Isabelle Chevalier sera conseillère déléguée au tourisme, en charge de la résidence de tourisme du Vendahaut, du camping, des aménagements, évènements et animations touristiques

-M. Pascal Moins sera conseiller délégué à l'animation, en charge des activités culturelles et sportives, de la vie associative et de la communication

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-PREND ACTE de la décision du Maire de déléguer une partie de ses fonctions aux conseillers municipaux délégués cités précédemment ;

-PRECISE que les délégations de fonctions correspondantes seront précisées par arrêté du Maire.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-015 : Fixation des indemnités des élus

En accord avec ce qui avait été prévu lors de la campagne , les élus ont souhaité diminuer les indemnités de fonction qu'ils perçoivent.

Sachant que les taux maximum étaient pour le maire de 28,1 % , il est proposé de le passer à 14,06 % .Pour le 1^{er} et 2^e adjoint, le taux maximum est de 10,89 % , il sera amené à 8.44 % , et pour les conseillers le taux maximum de pour 6% sera amené à 2.81%.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

FIXE le montant des indemnités du Maire à 14.0 6%, des Adjointes à 8.44 % et des conseillers délégués à 2.81%.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-016 : Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire

Madame le maire expose que l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet au Conseil Municipal de lui déléguer un certain nombre des compétences qui sont les siennes, afin d'éviter d'avoir à réunir le conseil pour délibérer dans les matières déléguées, en permettant de la sorte des prises de décision rapides par l'exécutif municipal.

Le conseil municipal, après avoir entendu la présentation par Madame le maire de l'objet de la délibération proposée et après en avoir délibéré, décide :

DE DONNER délégation au maire, pour la durée de son mandat dans les domaines mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales;

qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire, ces délégations seront exercées par le premier adjoint.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-017 : Création et composition des commissions municipales

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-DECIDE que les commissions comporteront au maximum 5 membres en plus du Maire.

-ADOpte les commissions et désigne au sein de celles-ci les conseillers suivants :

- 1 - Commission « administration générale et finances »

Mme Dominique Cerda, M. Jacques Merlin, M. Etienne Marut, Mme Claire Deprun-Broussouloux

- 2 - Commission « travaux »

M. Jacques Merlin, M. Pascal Moins, M. Valentin Monet, Mme Claire Deprun-Broussouloux

- 3 - Commission « vie sociale »

Mme Emeline Pouget, Mme Marie Fernandes, M. Valentin Monet, Mme Claire Deprun-Broussouloux

- 4 - Commission « développement économique »

Mme Marie Fernandes, M. Etienne Marut, Mme Isabelle Chevalier, M. Pascal Moins

- 5 - Commission « tourisme »

Mme Isabelle Chevalier, M. Etienne Marut, Mme Emeline Pouget, Mme Marie Fernandes

- 6 - Commission « animation »

M. Pascal Moins, M. Etienne Marut, M. Valentin Monet, Mme Claire Deprun-Broussouloux

9 VOTANTS

9 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION AJOURNÉE : Désignation des membres de la commission d'appel d'offre

Les conditions pour désigner les membres de la commission d'appel d'offre n'étant pas réunies, Mme le Maire propose de surseoir à l'examen de cette délibération.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-018 : Désignation des délégués à la FDEE19

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au sein de la Fédération Départementale d'Electrification (FDEE 19).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-DECIDE de désigner les délégués suivants :

– Délégués titulaires : Mme Dominique CERDA et M. Jacques MERLIN

– Délégués suppléants : M. Pascal MOINS et Mme Isabelle Chevalier

9 VOTANTS

9 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-019 : Désignation d'un délégué à la commission de transfert de charges de la Communauté de Communes

Il appartient au Conseil Municipal de désigner, en son sein, un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-DECIDE de désigner les délégués suivants :

- Délégué titulaire : M. Etienne MARUT
- Délégué suppléant : Mme Marie FERNANDES

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-020 : Désignation des conseillers représentant la Commune dans les organismes extérieurs et des conseillers référents

Le Conseil Municipal procède à la désignation de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs et à la nomination de conseillers référents pour la bonne marche des affaires communales.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

NOMME comme suit les délégués et référents de la commune :

Correspondant défense et sécurité : M. Valentin Monet

Représentants au SSIAD : Mme Emeline Pouget, Mme Marie Fernandes, Mme Claire Deprun-Broussouloux

Représentants à l'association Arcadour : M. Jacques Merlin, Mme Isabelle Chevalier

Conseillers référents pour l'église : Mme Emeline Pouget, Mme Claire Deprun-Broussouloux

Conseillers référents pour Transbois : Mme Emeline Pouget, M. Pascal Moins

Conseillers référents pour le cimetière : Mme Marie Fernandes, Mme Valentin Monet

Conseillers référents pour l'éclairage public : M. Pascal Moins, M. Valentin Monet

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION AJOURNÉE : Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Les conditions pour désigner les membres de la commission de contrôle des listes électorales n'étant pas réunies, Mme le Maire propose de surseoir à l'examen de cette délibération.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-021 : Vote des taux des contributions directes

Conformément au programme de campagne, Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des contributions directes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-DE FIXER les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.49%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.85%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 150.18%

9 VOTANTS

9 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-022 : Avenant au bail du cabinet médical du Ricoule

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le cabinet médical situé au Ricoule connaît une forte activité depuis son installation. Le médecin souhaite exercer une journée supplémentaire par semaine et recruter un assistant médical pour répondre à la demande croissante des patients.

Dans ce cadre, le médecin souhaite occuper un bureau supplémentaire au sein du bâtiment communal, à compter du 1er avril 2026.

En tenant compte des surfaces occupées, Mme le Maire propose de fixer le loyer du 2ème cabinet à 145 € mensuels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-AUTORISE Mme le Maire à signer un avenant au bail du cabinet médical situé au Ricoule, afin d'autoriser l'occupation d'un bureau supplémentaire par le praticien, à compter du 1er avril 2026.

-FIXE le montant du loyer mensuel du bureau supplémentaire à 145 euros, soit 420 € pour l'ensemble des locaux occupés (2 cabinets et parties communes).

-PRECISE que les autres conditions du bail ne sont pas modifiées.

-CHARGE Mme le Maire de réaliser toutes les démarches pour mettre en œuvre la présente délibération.

9 VOTANTS

9 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-023 : Réouverture de la boucherie - Bail et acquisition de matériel

Le Conseil Municipal a retenu, par délibération n°2025-95 du 3 octobre 2025, un couple de bouchers pour assurer la reprise de la boucherie communale. Afin de permettre l'installation et le bon fonctionnement de cette activité, il est nécessaire de formaliser les conditions d'occupation des locaux et d'acquérir le matériel indispensable à l'exploitation.

Mme le Maire propose d'établir un bail d'occupation d'une durée d'un an, débutant le 1er mai 2026. Le paiement du loyer, d'un montant de 444 € HT fixé par délibération 2025-097 du 02/12/2025, commencera le 1er juin 2026, afin de laisser aux futurs exploitants le temps d'aménager le commerce. À l'issue de cette première année, un bail commercial classique de type 3/6/9 pourrait être conclu.

Par ailleurs, l'état du matériel existant, notamment la vitrine froide hors d'usage, ainsi que l'absence de certains équipements essentiels (hachoirs, billots, trancheur...), nécessitent un investissement immédiat pour l'ouverture rapide de la boucherie. Des devis ont été réalisés, et le montant total des investissements s'élève à 20 265 € HT. Mme le Maire propose que la commune procède sans délai à l'acquisition de ce matériel.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de conclure un bail d'occupation d'une durée d'un an avec les exploitants retenus pour la reprise de la boucherie communale. Ce bail prendra effet le 1er mai 2026, et le loyer sera dû à compter du 1er juin 2026. À l'issue de cette période, un bail commercial de type 3/6/9 pourra être établi.

AUTORISE l'acquisition du matériel nécessaire à l'exploitation de la boucherie, pour un montant total de 20 265 € HT et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2026.

AUTORISE Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-024 : Participation financière aux voyages scolaires

Afin de soutenir l'accompagnement pédagogique et éducatif des jeunes de Lappleau, Mme le Maire propose de maintenir une participation financière aux voyages scolaires organisés par les établissements primaires et secondaires à hauteur de 40 € par enfant.

Après discussion, le Conseil Municipal propose que ce montant soit plafonné à 40 € et qu'il puisse être revu à la baisse selon le type et la durée du voyage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de participer financièrement aux voyages scolaires des élèves domiciliés sur son territoire, à hauteur de 40 € maximum par élève et par voyage.

-**PRECISE** que cette participation est versée après réalisation du voyage et sur présentation des justificatifs suivants :

- une attestation de l'établissement scolaire précisant les dates, le lieu du séjour, ainsi que les noms, prénoms et adresses des élèves et de leurs parents ;
- un état récapitulatif des dépenses engagées.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-025 : Motion de soutien au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)

Le Conseil Municipal de Lappleau exprime son soutien plein et entier au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et dénonce fermement le plafonnement de ses recettes à 396 millions d'euros, tel que prévu par la loi de finances pour 2026.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Affaires diverses

Commissions thématique de la communauté de communes:

Mme le Maire propose aux Conseillers Municipaux de participer aux différentes commissions de la Communauté de Communes. Un tour de table est réalisé pour connaître les souhaits de chacun.

commission Travaux, Urbanisme et Environnement : Jacques Merlin

commission Actions Sociales – Enfance Jeunesse : Emeline Pouget et Claire Deprun-Broussouloux

commission Ressources Humaines : Dominique Cerda

commission Communication : Valentin Monet

commission Développement Économique - Agriculture et Tourisme : Isabelle Chevalier

commission Ordures Ménagères et Déchets Assimilés : Marie Fernandes

commission Équipements culturels et sportifs - Habitat : Etienne Marut

commission Mobilité, Aménagement du Territoire

Association des parents d'élèves:

M. Pascal Moins s'interroge sur la situation administrative de l'association des parents d'élèves. Plusieurs conseillers confirment avoir été interpellés à ce sujet.

Mme le Maire propose de fixer un rendez-vous avec les membres du bureau de l'association pour faire le point sur les difficultés actuelles et l'avenir de l'association.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du _____

Signature Maire, Mme Dominique CERDA

Signature Mme Isabelle CHEVALIER.